



AVIS

Objet: Commune de Mersch – Réalisation des infrastructures d’assainissement dans le cadre de la construction et de l’exploitation d’une Maison Relais à Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l’arrêté d’autorisation de Madame la Ministre de l’Environnement du 8 septembre 2017, réf EAU/AUT/13/0616, concernant la réalisation des infrastructures d’assainissement dans le cadre de la construction et de l’exploitation d’une Maison Relais à Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l’inspection des intéressés pendant la période du 26 avril au 4 juin 2021 inclus.

Mersch, le 23 avril 2021

le secrétaire,

le bourgmestre,